

Normes universelles du sous-titrage codé à l'intention des télédiffuseurs canadiens de langue française

Document révisé en fonction
de la politique réglementaire de radiodiffusion
CRTC 2011-741 et CRTC 2011-741-1
Mai 2012

Groupe de travail francophone sur le sous-titrage

Table des matières

Introduction	4
Contexte réglementaire.....	5
Auditoire et applications	8
Sourds et malentendants.....	8
Autres applications.....	8
Lieux publics.....	8
Préférences des téléspectateurs.....	8
Audioscript.....	8
Sous-titres pour enfants.....	9
MODES DE PRODUCTION DU SOUS-TITRAGE	10
Mode de sous-titrage.....	10
1) Sous-titrage en différé.....	10
a) Sous-titres positionnés ou « pop-on ».....	11
b) Sous-titres déroulants ou « roll-up ».....	11
2) Sous-titrage en temps réel.....	11
Considérations relatives à la production pour les télédiffuseurs et producteurs	12
Maniement des données de sous-titrage.....	12
Considérations relatives à la production.....	13
Sous-titrage des avis en cas d'urgence.....	13
Principes généraux du sous-titrage en langue française	14
Préface.....	14
Aiguiller le téléspectateur.....	14
Hésitations et bredouillements.....	14
Information à l'écran.....	14
Déplacement des sous-titres.....	15
Suppressions des sous-titres.....	16
Inclusion d'éléments graphiques dans les sous-titres.....	16
Taux de précision.....	17
Rediffusion d'une émission initialement diffusée en direct.....	18
Délai entre la bande audio et les sous-titres.....	18
Orthographe.....	19
Espacement.....	20
Propriétés du texte.....	20
Caractères.....	20
Italiques.....	21
Couleur.....	21
Ponctuation.....	21
Tiret ou chevron.....	22
Sous-titres descriptifs : Éléments sonores non oraux.....	22
Chansons.....	22
Silence.....	22
Nombres.....	23

Nombre en chiffres romains.....	23
Pourcentage.....	23
Numéro de téléphone.....	23
Joual, jurons et grossièretés	23
Principes du sous-titrage positionné ou « pop-on ».....	24
Synchronisation des sous-titres positionnés ou « pon-on ».....	24

Introduction

La télévision est reconnue comme le moyen d'information et de divertissement le plus populaire dans le monde. En assortissant des sous-titres codés à leur programmation, les télédiffuseurs privés et publics canadiens permettent aux sourds et malentendants d'avoir accès à ce véhicule de la culture populaire. Les sous-titres se voient donc confier une très grande responsabilité qui est celle d'assurer un rendu clair, cohérent, intelligible, exact et complet des éléments sonores des émissions de télévision.

Le but du sous-titrage est de répondre aux besoins des sourds et malentendants. Toutefois, bien que ces gens en soient les principaux consommateurs, le sous-titrage constitue également un outil très utile pour le grand public, en raison de ses nombreuses applications, notamment comme moyen d'alphabétisation des téléspectateurs de tout âge et de toute culture.

Les télédiffuseurs canadiens ont à cœur d'accroître l'accessibilité de leur programmation pour tous et ont, pour ce faire, contribué à perfectionner la technologie du sous-titrage. Chaque année, l'industrie de la télévision investit d'importantes ressources financières et humaines à la fois dans la recherche qui fait progresser la technologie et dans le sous-titrage même de ses émissions. Le sous-titrage codé est ainsi devenu partie intégrante des activités des stations de télévision canadiennes de langue anglaise et de langue française.

Bien que le sous-titrage se soit implanté et répandu rapidement au Canada, il a fallu attendre la fin des années quatre-vingt-dix pour disposer d'un premier code d'application volontaire établissant des normes concernant le sous-titrage destiné aux télédiffuseurs de langue anglaise. Dans le marché francophone, le Regroupement québécois pour le sous-titrage (RQST) publia au début des années 2000 un premier guide de normes stylistiques de présentation du sous-titrage à l'intention des télédiffuseurs de langue française. Bien que le document développé par le RQST constitue un premier jalon en matière de standardisation du sous-titrage en langue française, aucun exercice de concertation impliquant l'ensemble des intervenants du secteur du sous-titrage en français (diffuseurs, fournisseurs de services et usagers) n'avait encore eu lieu pour élaborer des lignes directrices détaillées d'application générale pour le secteur de la télévision de langue française.

L'objectif du présent document est de pallier cette lacune. Il vise à doter les diffuseurs de langue française de normes universelles qui permettront d'assurer, à la fois la formation structurée des sous-titres œuvrant dans le marché de langue française et garantir au téléspectateur francophone qui dépend des sous-titres pour suivre ce qui se passe à l'écran, une constance en matière de formes et de styles dans le sous-titrage offert par les différentes chaînes publiques, privées et éducatives de langue française.

Contexte réglementaire

La *Loi sur la radiodiffusion* stipule que des services de programmation doivent être offerts, dans le cadre du système canadien de radiodiffusion, « au fur et à mesure de la disponibilité des moyens ». Les télédiffuseurs contribuent donc au bien collectif en s'efforçant sans cesse d'accroître l'accès à leur programmation pour les sourds et malentendants.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a fait connaître sa politique à l'égard du sous-titrage codé dans l'avis public CRTC 1995-48, intitulé *Préambule aux décisions renouvelant les licences de stations de télévision privées de langue anglaise*. Il y reconnaissait que les moyens financiers à la disposition des télédiffuseurs varient. En conséquence, il y exigeait que les stations de télévision dont les recettes annuelles dépassent 10 millions de dollars, sous-titrent toutes les nouvelles locales, y compris les éléments en direct, à compter du 1^{er} septembre 1998 et qu'elles assurent le sous-titrage codé d'au moins 90 % de toute la programmation présentée pendant la journée de radiodiffusion avant la fin de leur période de licence.

Pour ce qui est du marché de langue française, le Conseil reconnaissait que cet objectif de politique publique serait plus difficile à atteindre en raison du fait que le sous-titrage des émissions de langue française présente des défis particuliers uniques à ce marché, notamment en matière de sous-titrage des émissions en direct. Il a néanmoins dans l'avis public CRTC 1999-97 fixé des objectifs de sous-titrage aux diffuseurs de langue française de façon à augmenter constamment le volume de sous-titrage disponible aux usagers francophones.

En mai 2007, le Conseil a publié sa *Nouvelle politique de sous-titrage codé pour malentendant* (avis public CRTC 2007-54, 17 mai 2007). Dans cet avis, le Conseil énonce une nouvelle exigence applicable à l'ensemble des titulaires de licences en télévision. En effet, l'avis public stipule que :

« Les télédiffuseurs de langue française et de langue anglaise sont dorénavant tenus de sous-titrer 100 % des émissions qu'ils diffusent au cours de la journée de radiodiffusion, à l'exception des messages publicitaires et promotionnels. »

Par ailleurs, l'avis public CRTC 2007-54 aborde également la question de la qualité du sous-titrage. À cet effet, il est notamment stipulé que :

« Le Conseil est d'avis que la première étape importante vers l'amélioration de la qualité du sous-titrage au Canada consiste à élaborer et implanter des normes universelles. Bien qu'il y ait déjà des normes pour le sous-titrage, celles-ci demeurent entièrement volontaires et varient d'un secteur à l'autre de l'industrie. Des normes universelles pourraient, à tout le moins, uniformiser la méthode utilisée par tout le système de radiodiffusion, au profit des utilisateurs. Ces normes pourraient aussi servir de base de référence pour juger de

la qualité du sous-titrage (y compris, par exemple, les styles adaptés aux différents genres d'émission). À cette fin, le Conseil compte demander à l'industrie de constituer des groupes de travail sur le sous-titrage pour les marchés de langue française et de langue anglaise. »

Le Conseil ajoute que :

« En tant que représentant de la vaste majorité des télédiffuseurs privés au Canada, l'Association des radiodiffuseurs (ACR) est en position idéale, selon le Conseil, pour mettre ces groupes de travail sur pied. Le Conseil, par les présentes, invite donc l'ACR à coordonner la mise sur pied de deux groupes de travail sur le sous-titrage, l'un pour le marché de langue française, l'autre pour le marché de langue anglaise. Ces groupes de travail devront réunir des représentants des télédiffuseurs privés et publics, notamment de la SRC et des télévisions éducatives, en direct, spécialisées, payantes, à la carte et VSD. Les consommateurs, les regroupements de personnes sourdes et malentendantes=ainsi que les fournisseurs de sous-titrage devront également y être représentés. Le Conseil déléguera un observateur si le besoin s'en fait sentir. »

En ce qui a trait au mandat confié par le Conseil, il est précisé que :

« Les deux groupes de travail auront pour objectifs d'élaborer des normes universelles qui régleront du moins des problèmes de qualité comme ceux qui ont été soulevés au cours de l'instance publique (uniformisation et style), et ceux qu'a signalés l'ASC dans son intervention, de même que toute question jugée pertinente par les groupes eux-mêmes. Les groupes de travail devront aussi proposer des solutions concrètes et réalisables pour corriger d'autres problèmes liés à la qualité du sous-titrage, entre autres comment réduire les erreurs et les difficultés techniques qui tronquent les sous-titres ou les font disparaître ou encore interrompent le sous-titrage à l'apparition des messages publicitaires. En abordant ces questions, les groupes de travail devront tenir compte du fait que différents télédiffuseurs ont recours à différentes technologies.»

C'est en vertu de ce mandat confié par le CRTC que l'ACR a mis sur pied un groupe de travail pour le sous-titrage en langue française, formé de représentants des diffuseurs privés, publics et éducatifs, de fournisseurs de services en matière de sous-titrage et un expert-conseil du sous-titrage en langue française. Le groupe de travail de langue française s'est réuni à huit reprises entre le mois de février 2008 et le mois de novembre 2008. Un représentant des usagers du sous-titrage s'est joint au groupe lors de la correction finale du document en novembre 2008. Les travaux du groupe de travail francophone ont permis l'élaboration des *Normes universelles du sous-titrage codé à l'intention des télédiffuseurs canadiens de langue française*. L'ACR remercie les participants au groupe de travail pour leur disponibilité, leur ouverture d'esprit et leur dévouement qui ont permis de dégager un large consensus sans lequel il eut été difficile d'accomplir le mandat confié par le Conseil dans les délais impartis.

Suite à la réflexion de l'ACR concernant son mandat, le Groupe de travail a dû interrompre ses activités. Les discussions ont repris en août 2010 avec un Groupe plus restreint. Autour de la table se trouvaient réunis des représentants de :

Astral Média
Centre québécois de la déficience auditive
Québecor Media inc., au nom de Vidéotron SENC
Radio-Canada
RQST conseil-expert
Groupe TVA inc.

Des représentants du CRTC ont assisté à chacune des discussions, en tant qu'observateurs.

La firme Ad hoc recherche s'est chargée de la coordination des rencontres, de concert avec Connectus Consulting.

Les membres du Groupe de travail précédent ont été gardés au fait des discussions et décisions du Groupe par courriel.

Il est à noter que le présent document comporte à la fois des normes universelles que les diffuseurs sont encouragés à suivre et des normes considérées comme obligatoires pour la conformité aux conditions de licence. Les normes obligatoires sont identifiées dans la section du document du même nom.

Auditoire et applications

Sourds et malentendants

Il existe dans la population trois groupes de référence affectés par la surdité. Ce sont les sourds, les personnes devenues sourdes et les personnes malentendantes. En général, les sourds sont des personnes utilisant la langue des signes (ASL ou LSQ). Pour les personnes devenues sourdes et les malentendants, la technique de communication utilisée est celle de l'oralisme, c'est-à-dire la lecture sur les lèvres. Ce groupe représente la principale composante de la communauté des personnes vivant avec une surdité.

Les sous-titres sont conçus essentiellement à l'intention des personnes sourdes et malentendantes. Il y a tout lieu de croire que ce segment de l'auditoire continuera d'augmenter. En raison de l'évolution démographique (notamment le vieillissement de la génération issue de l'explosion démographique) et l'augmentation des cas de surdité causée par le bruit, ce groupe s'accroîtra fort probablement de façon marquée au cours des prochaines décennies. Par conséquent, il est à prévoir que le marché de la programmation sous-titrée prendra également de l'expansion.

Autres applications

Depuis le début, les sous-titres ont capté l'attention d'autres auditoires, et ils deviennent, de plus en plus, un outil de communication important pour d'autres gens que les sourds et les personnes malentendantes pour qui ils ont été conçus initialement.

Lieux publics

Le sous-titrage est un service à valeur ajoutée pour bien des entreprises. L'utilisation de sous-titres donne en effet aux établissements tels les restaurants, les aéroports et les centres de culture physique, le loisir d'avoir un téléviseur en marche pour permettre ainsi à leurs clients de pouvoir lire ce qu'ils n'entendent pas dans une émission de télévision sans être dérangés par le bruit environnant et sans que la piste sonore ne dérange les autres.

Préférences des téléspectateurs

Maintenant que la plupart des téléviseurs sont munis d'un décodeur de sous-titres, l'auditoire de la programmation sous-titrée comprend également quiconque choisit de regarder une émission dans le silence. Un téléspectateur peut décider d'avoir recours aux sous-titres pour éviter de déranger quelqu'un qui dort, est au téléphone ou étudie ou tout simplement, par goût. D'autres encore peuvent vouloir lire les sous-titres tout en écoutant la télévision.

Audioscript

Le sous-titrage a mené à la production d'audioscripts. Ces copies écrites des sous-titres servent à l'archivage de l'image et du son et à la préparation de pages Web, ainsi qu'à la production de sous-titres et de voix hors champ en langue étrangère. Il y a en outre d'autres usages des audioscripts à explorer dans le contexte de l'indexage des images.

Sous-titres pour enfants et adolescents

Le sous-titrage est un moyen d'apprentissage utile pour tous les jeunes enfants, qu'ils aient ou non appris à lire. Le fait d'exposer un enfant à la langue écrite lui fait acquérir une connaissance générale en français. Le faire à travers des thèmes populaires peut aussi favoriser son épanouissement.

Le sous-titrage des émissions pour enfants et adolescents offre en outre aux personnes sourdes et malentendantes qui ont des enfants et des adolescents un moyen additionnel de remplir leur rôle de formateurs. Il leur permet de discuter avec leurs enfants et leurs adolescents des émissions que ceux-ci regardent et leur donne la possibilité de prendre des décisions éclairées concernant la consommation télévisuelle des jeunes sous leur responsabilité.

C'est pourquoi il faut appliquer à ces émissions règles et principes au même titre qu'à celui des émissions s'adressant au grand public, sous réserve des règles spécifiquement applicables au sous-titrage des émissions pour enfants et adolescents.

MODE DE PRODUCTION DU SOUS-TITRAGE

Mode de sous-titrage

Quelle que soit la forme qu'il prend, le sous-titrage ne peut être préparé et réalisé que par des personnes qualifiées. Il y a essentiellement deux modes de sous-titrage : le sous-titrage en différé et le sous-titrage en direct.

Le premier mode de production se présente sous deux types : les sous-titres déroulants ou « roll-up » et les sous-titres positionnés ou « *pop-on* ». Le second type de sous-titrage se fait en temps réel, par affichage en direct ou au moyen d'un télésouffleur et utilise les sous-titres déroulants.

Les progrès technologiques, notamment le développement de logiciels de reconnaissance de la voix en langue française, permettent depuis quelques années d'utiliser la reconnaissance vocale pour le sous-titrage. Cette technologie est désormais utilisée par certains télédiffuseurs pour le sous-titrage d'émissions en direct, notamment les bulletins de nouvelles et la description d'évènements sportifs.

1) Sous-titrage en différé

L'expression « en différé » fait allusion au fait que les sous-titres sont créés pour des émissions préenregistrées.

Toute émission diffusée à l'origine en direct mais rediffusée 24 heures ou plus après la diffusion originale est dès lors considérée comme étant diffusée « en différé ».

Des sous-titreurs ayant reçu la formation nécessaire regardent et écoutent des émissions enregistrées, puis créent un audioscript comportant une description des éléments sonores non oraux. Ils se servent d'un logiciel spécialisé pour faire la saisie de ce qu'ils entendent à l'aide d'un clavier d'ordinateur standard. Ils divisent ensuite l'audioscript en expressions qui défilent à l'écran (sous-titres déroulants ou *roll-up*) ou apparaîtront dans des encadrés rappelant les bulles des bandes dessinées (sous-titres positionnés, en phylactères ou *pop-on*). Le sous-titreur attribue à chaque sous-titre une adresse de code temporel et un code de position. Le fichier des sous-titres codés comporte donc trois éléments : le texte, les adresses de code temporel et les codes de position.

Ces données sont ensuite soit transposées par codage sur ce qu'on appelle la copie sous-titrée de première génération pendant un transfert effectué à partir de la copie maîtresse, soit archivées sur disque dur pour être diffusées telles quelles avec l'image.

a) Sous-titres positionnés ou « pop-on »

Les « pop-on » sont une forme de sous-titrage en différé qui convient bien aux émissions de fiction et aux vidéoclips et sont donc recommandés pour ces genres d'émission.

Toutefois, ce sont ceux qui nécessitent la plus grande synthèse du texte. Bien qu'on s'efforce autant que possible de maintenir le mot à mot, les contraintes d'espace et de temps obligent souvent à comprimer le texte. L'adaptation des sous-titres est une opération d'une grande subtilité, qui exige une excellente connaissance de la langue et beaucoup de discernement.

Les « pop-on » se présentent à l'écran comme des cellules de texte de différentes formes. Ils peuvent être placés n'importe où, ce qui offre plusieurs avantages pratiques et esthétiques.

b) Sous-titres déroulants ou « roll-up »

Les sous-titres déroulants constituent une autre forme possible de sous-titrage en différé bien que son usage ne soit pas recommandé pour tous les types d'émissions.

Cette forme de sous-titre est d'ordinaire utilisée dans les émissions ayant l'apparence d'une émission en direct, comme les spectacles, les émissions de sport, les magazines, les remises de prix et les émissions axées sur le mode de vie. Elle sert parfois aussi pour d'autres genres d'émission. Par exemple, lorsque les personnes parlent très vite, il vaut mieux employer des sous-titres déroulants reproduisant le mot à mot que des phylactères dont le texte est fortement adapté. De même, si les échéances sont très serrées, on peut préférer les sous-titres déroulants aux phylactères, car ils sont plus rapides à produire.

Généralement, les sous-titres déroulants consistent en trois lignes de texte qui défilent dans une partie appropriée de l'écran et offrent une reproduction fidèle de la partie sonore de l'émission.

2) Sous-titrage en temps réel

Le sous-titrage en temps réel est une forme de sous-titrage que l'on dit « sans filet », en raison du fait qu'il est effectué simultanément à la diffusion de l'émission. Dans ce cas, seuls les sous-titres déroulants peuvent être utilisés pour effectuer le sous-titrage de l'émission. Le sous-titrage en direct s'effectue soit par le biais de l'emploi de sténotypistes ou de locuteurs vocaux utilisant un système de reconnaissance de la voix.

Le sous-titrage en temps réel constitue une importante innovation technologique. C'est la seule méthode qui permet d'assurer le sous-titrage des bulletins de nouvelles, des rencontres sportives et d'autres événements diffusés sur le vif. Il faut cependant noter que peu importe les avancées technologiques, le sous-titrage en temps réel comportera toujours une marge d'erreur.

Dans le cas de certaines émissions diffusées en direct, par exemple des bulletins de nouvelles, le sous-titrage en temps réel est complété par des sous-titres en direct produits à l'aide d'un télésouffleur. Ces sous-titres se présentent sous la forme d'un texte préparé qu'une personnalité de la télévision lit à haute voix à partir de la bande du télésouffleur et qui est simultanément codé et diffusé sous forme de sous-titres pendant la lecture. L'utilisation du sous-titrage par télésouffleur permet d'éliminer tout retard entre la parole et l'apparition des sous-titres correspondants.

Considérations relatives à la production pour les télédiffuseurs et producteurs

Maniement des données de sous-titrage

Les sous-titres font partie intégrante de l'émission de télévision ou de la vidéo. Il faut donc les traiter avec autant de soin que les éléments audio et vidéo de celle-ci.

L'insertion de codes temporels continus et ininterrompus est essentielle au codage des sous-titres en différé. S'il manque un code ou si les codes disparaissent ou se répètent, il y aura interruption des données de sous-titrage et les sous-titres seront erronés.

Les informations de sous-titrage peuvent être altérées par des problèmes technologiques par exemple par une alimentation par satellite, un correcteur de base de temps, une mémoire d'images, des effets numériques ou un aiguilleur, etc.. Il faut donc faire le nécessaire pour éviter toute incompatibilité entre les sous-titres et ces technologies.

Lors d'une opération de montage ou toute autre manipulation de la bande sous-titrée, il faut porter une attention particulière à ne pas nuire aux données de sous-titrage. Si on supprime une impulsion, le sous-titre qu'elle annonce n'apparaîtra pas à l'écran. Si on laisse sur la bande une impulsion correspondant à une image qui a été retranchée, des sous-titres sans pertinence apparaîtront à l'écran.

Comme les impulsions de données de sous-titrage sont émises avant l'apparition des sous-titres, il faut ménager un intervalle d'au moins 15 images (une demi-seconde) avant l'apparition du premier sous-titre de chaque tranche d'émission; sinon le code temporel correspondant risque de se perdre au cours de la transition entre un message publicitaire et l'émission. De même, il faut supprimer les données de sous-titrage au moins 15 images avant la fin de chaque tranche pour éviter que des sous-titres sans pertinence ne se superposent à l'écran pendant les pauses publicitaires ou la diffusion d'une autre émission.

Il faut toujours étiqueter clairement les bandes sous-titrées, les fichiers de données et les copies de sécurité, et les organiser de manière à assurer leur maniement correct.

Considérations relatives à la production

Les producteurs et les télédiffuseurs doivent respecter les paramètres du sous-titrage à tous les stades du développement de l'émission et aborder cet aspect de la production de façon aussi responsable et avec autant d'égards envers leur auditoire qu'ils le font pour les éléments audio et vidéo.

En ce sens, les télédiffuseurs doivent adapter leurs contrats d'acquisition d'émissions auprès des producteurs indépendants, de façon à ce que lorsque le producteur indépendant a la responsabilité d'assurer le sous-titrage d'une émission, il garantisse non seulement la présence du sous-titrage de l'émission ou de la série d'émissions, mais qu'il respecte et applique en tout temps les normes universelles en matière de sous-titrage en langue française développées par l'industrie.

Les producteurs et les télédiffuseurs doivent prévoir l'espace nécessaire aux sous-titres, qui ajoutent un autre élément visuel à leur présentation, lorsqu'ils conçoivent des écrans multi formats. Par exemple, il faut réserver trois lignes de l'écran à la présentation des sous-titres.

Les producteurs et les télédiffuseurs, le cas échéant, doivent remettre aux services de sous-titrage toute information pertinente à la préparation du personnel affecté au sous-titrage des émissions diffusées en direct et ou pour faciliter les recherches des sous-titres d'émissions en différé.

Sous-titrage des avis en cas d'urgence

Norme obligatoire :

Sauf s'il s'agit d'avis en cas d'urgence provenant du système d'agrégation et de dissémination national d'alertes, lorsque survient une situation d'urgence touchant la collectivité, les télédiffuseurs doivent fournir toutes les informations pertinentes, oralement et par écrit, et doivent insérer des sous-titres dans leur programmation le plus tôt possible, selon la méthode décrite dans les normes universelles.

S'il est impossible d'avoir immédiatement recours à des sous-titres en clair (que tous les téléspectateurs peuvent voir), il faut afficher provisoirement une image texte, une fenêtre ou un bandeau déroulant en continu. Le message diffusé de la sorte doit indiquer, selon le cas, l'ensemble des mesures d'urgence, numéros de téléphone, adresses et procédures d'évacuation qui ont été établies. Les télédiffuseurs doivent, en pareil cas, communiquer avec un sous-titreur en temps réel afin d'insérer des sous-titres en clair, en direct, dans leur programmation le plus tôt possible.

Il faudra également prévoir le recours au langage gestuel pour informer les personnes sourdes, pour qui l'affichage d'un texte d'urgence ne serait pas suffisant pour assurer la compréhension complète des informations pertinentes. Les télédiffuseurs devront donc s'assurer que la production d'un message en langage gestuel soit diffusée le plus rapidement possible à l'intérieur de leur programmation.

Principes généraux du sous-titrage en langue française

Préface

L'objectif fondamental qui doit guider en tout temps le travail des artisans œuvrant dans le domaine du sous-titrage de langue française est d'assurer l'intelligibilité du contenu d'une émission de télévision pour les personnes sourdes et malentendantes. En ce sens, le sous-titrage doit constituer un complément cohérent aux images diffusées. En clair, il faut assurer un rendu complet et exact de l'élément sonore de l'émission, c'est-à-dire indiquer, lorsque cela est pertinent, qui est l'interlocuteur, inclure les éléments sonores non oraux nécessaires à la compréhension de l'émission et garder les descriptions simples. De cette façon, le sous-titrage contribuera à favoriser l'expérience télévisuelle la plus complète possible du téléspectateur sourd ou malentendant.

Aiguiller le téléspectateur

Le téléspectateur qui voit les lèvres des personnes à l'écran bouger s'attend à voir apparaître des sous-titres qui illustrent les propos tenus à l'écran. Par conséquent, il faut sous-titrer toutes les séquences où il y a manifestement quelqu'un qui parle.

Si deux « *pop-on* » consécutifs ont la même forme et sont placés au même endroit, le téléspectateur peut ne pas s'apercevoir du changement. Il importe donc de varier légèrement la position des sous-titres consécutifs de même forme, tout en les gardant dans la même zone de l'écran.

Hésitations et bredouillements

En règle générale, quand on sous-titre une conversation, on omet les hésitations, les répétitions, les bredouillements et les bruits des locuteurs.

Toutefois, il faut reproduire les hésitations et les bredouillements s'ils aident à saisir la conversation ou à caractériser le personnage ou encore s'ils font partie d'un effet dramatique ou d'une farce.

Information à l'écran

Norme obligatoire :

Positionnement : tant pour le sous-titrage en direct que pour le sous-titrage en différé, il faut s'assurer de positionner les sous-titres de sorte à ne pas masquer l'action, les éléments visuels ou toute information essentielle à la compréhension du message.

Lorsqu'on utilise le format « *pop-on* », il faut positionner en plus les sous-titres en fonction de la personne qui parle ou du déroulement de l'action.

Norme obligatoire :

Conflit entre les sous-titres et l'information à l'écran : dans le cas où, malgré les efforts du diffuseur, il est impossible de présenter sans obstruction à la fois les sous-titres et d'autres éléments graphiques à l'écran (exemple : scores sportifs, données météo, nouvelles de dernière heure), les sous-titres ont priorité.

Emplacement et nombre de lignes : en règle générale, il faut privilégier le recours à 2 lignes au bas de l'écran pour les « pop-on » (le recours à trois lignes ne doit intervenir que si nécessaire). Pour les sous-titres déroulants, il faut utiliser trois lignes au bas de l'écran pour la plupart des émissions et deux lignes en haut de l'écran dans le cas des émissions diffusant un événement sportif (par exemple, la retransmission d'un match de hockey ou de football).

Structure : il faut s'assurer de découper le sous-titre de façon logique afin d'en faciliter la lecture.

Le début d'une phrase doit marquer l'apparition d'un nouveau « pop-on ».

Toute phrase qui est très longue, doit être subdivisée en plusieurs « pop-on », d'après les syntagmes et le phrasé naturel.

Utiliser l'article, la préposition ou la conjonction commençant un syntagme pour passer à une nouvelle ligne ou à un nouveau sous-titre « pop-on ».

Il est aussi conseillé de subdiviser le texte du sous-titre de manière à garder les qualificatifs ou les déterminants avec les mots auxquels ils se rapportent.

Un « pop-on » peut contenir deux phrases ou plus lorsque celles-ci sont très brèves et que le temps manque pour produire des sous-titres distincts.

Forme : dans le cas des sous-titres « pop-on », il faut privilégier la forme pyramidale ou la forme pyramidale inversée.

Déplacement des sous-titres

Lorsqu'on déplace les sous-titres, il faut prendre le soin de le faire à la fin d'une phrase ou d'une idée et veiller à ce que le texte reste à l'écran assez longtemps pour être lu. Il faut aussi s'assurer que l'écran est vide avant de bouger les sous-titres et de les déplacer pour la tranche d'émission, la scène ou le jeu entier. Il faut éviter de les bouger continuellement pendant une tranche, une scène ou un jeu, car cela les rendra difficiles, voire impossibles à suivre pour le téléspectateur.

- 1.** Rédiger des sous-titres d'une ou deux lignes et les placer juste au-dessus ou au-dessous de l'élément visuel essentiel.
- 2.** Transposer les sous-titres au haut ou au bas de l'écran lorsqu'il n'y a pas d'élément visuel essentiel à cet endroit.

3. Dans le cas de sous-titres déroulants, le texte peut être renvoyé à une ligne plus courte (quoique ne comportant pas moins de 16 caractères) et est aligné à gauche
4. Lorsque les paroles prononcées ou chantées diffèrent d'un texte apparaissant à l'écran (p. ex., lorsqu'on entend une voix hors champ pendant la présentation du générique), il faut insérer des sous-titres complets et les déplacer de l'une des façons indiquées ci-dessus pour nuire le moins possible à la lecture des éléments visuels essentiels.
5. Dans le cas d'un très gros plan, il ne faut pas masquer la bouche de la personne à l'écran, parce que beaucoup de consommateurs lisent sur les lèvres en même temps qu'ils lisent les sous-titres.

Suppression des sous-titres

1. Ne mettre aucun sous-titre lorsqu'il y a un texte à l'écran et que la voix hors champ le reprend fidèlement et exprime une idée complète ou encore lorsqu'il n'y a aucune voix hors champ.
2. S'assurer que la dernière ligne de sous-titre demeure à l'écran pendant au moins 2 secondes et que la suppression se fait à la fin d'une phrase ou d'une idée complète.

Inclusion d'éléments graphiques dans les sous-titres

1. S'il est impossible de supprimer ou de déplacer les sous-titres et que ceux-ci masquent un élément graphique important, il est impératif de reproduire cet élément dans les sous-titres mêmes.
2. Il ne faut jamais commencer ou finir un sous-titre au milieu d'une phrase, en supposant que le téléspectateur lira les graphismes affichés à l'écran dans le bon ordre pour compléter le texte du sous-titre.

Taux de précision pour le contenu en direct

Norme obligatoire :

Les diffuseurs doivent s'assurer d'obtenir un taux de précision d'au moins 85 % en moyenne à l'intérieur d'une émission, tel que mesuré par la méthode de calcul suivante :

$$\% \text{ d'exactitude} = \frac{N - \text{Sup} - \text{Sub} - \text{I}}{N} \times 100$$

N : Nombre de mots dans la bande audio

Sup : Nombre de suppressions de mots (des mots présents dans la bande audio mais absents des sous-titres)

Sub : Nombre de substitutions de mots (des mots de la bande audio remplacés par d'autres dans les sous-titres)

I : Nombre d'insertions (des mots présents dans les sous-titres mais absents de la bande audio)

Surveillance du taux de précision

Norme obligatoire :

Chaque radiodiffuseur doit évaluer mensuellement le taux de précision du sous-titrage, sur deux émissions comportant du contenu en direct.

Les radiodiffuseurs doivent soumettre aux deux ans un rapport au Conseil décrivant leurs démarches à l'interne ainsi que les demandes placées auprès des fournisseurs de sous-titrage codé afin d'améliorer la précision.

Le premier rapport devra être soumis dans un délai de deux ans suivant l'approbation des présentes normes par le CRTC ou selon les modalités et échéances qui seront établies par le Conseil

Norme obligatoire :

Le contenu en différé doit viser un taux de précision de 100 %, y compris en ce qui concerne l'orthographe.

**Rediffusion
d'une émission initialement
diffusée en direct**

Norme obligatoire :

Dans le cas où une chaîne rediffuse une émission initialement diffusée en direct, elle doit corriger les sous-titres :

- si ce contenu est rediffusé tel quel, c'est-à-dire que les diffusions subséquentes sont des enregistrements de la diffusion initiale;
- dans le cas des émissions de catégorie 1 (Nouvelles) et de catégorie 3 (Reportages et actualités), si le délai entre la fin de la diffusion initiale et l'heure de la rediffusion est d'au moins deux fois la durée totale de l'émission;
- dans le cas de toutes les autres émissions en direct, si l'émission est rediffusée plus de 24 heures après la fin de la diffusion initiale.

Exemples :

- ~~Le sous-titrage d'une partie de football diffusée de 13 heures à 16 heures doit être corrigé avant sa rediffusion à 22 heures.~~
- Un reportage présenté lors du bulletin de nouvelles du midi et rediffusé tel quel à 18 heures
- ~~Un gala diffusé en direct de 13 heures à 16 heures et rediffusé tel quel à 22 heures.~~

S'il s'agit d'un segment en direct au sein d'une émission, le calcul se fait sur la base de la durée totale de l'émission.

- Si la chaîne télévisée dispose d'une durée moindre entre la diffusion initiale et la rediffusion que celle indiquée au paragraphe précédent ou si le sujet est repris mais qu'il ne s'agit pas d'un enregistrement de la diffusion initiale, elle est encouragée à apporter des corrections.
- Tel que stipulé dans la définition d'une émission « en différé » : toute émission diffusée initialement en direct et étant diffusée 24 heures ou

plus après sa diffusion initiale est considérée comme étant diffusée « en différé ». Les sous-titres doivent donc tendre vers la qualité attendue pour ce type d'émission.

Délai entre la bande audio et les sous-titres

Norme obligatoire :

Lors de la diffusion en direct, le délai entre la bande audio et les sous-titres ne doit pas dépasser cinq secondes en moyenne à l'intérieur d'une émission.

La reddition de comptes de ce point de vue se fera selon les modalités concernant le taux de précision, telles que décrites ci-haut.

Orthographe

Il est essentiel que les sous-titres se reportent aux sources de référence officielles pour les règles d'orthographe et les règles grammaticales de langue française et qu'ils consultent des ouvrages de référence internationaux et spécialisés pour écrire correctement les termes de domaines précis. Les sous-titres doivent se garder de considérer Internet comme une source faisant autorité en ce qui concerne la bonne orthographe. Aucun ouvrage ou moyen de référence précis n'est totalement exempt d'erreurs.

Il faut reproduire l'orthographe des noms propres selon les règles de la langue française.

Il faut aussi reproduire tels quels les noms propres et les titres qui apparaissent à l'écran et respecter autant que possible les préférences orthographiques des artistes interprètes.

Il faut communiquer le sens du discours aussi clairement que possible, afin que le téléspectateur puisse lire les sous-titres le plus rapidement et le plus facilement possible. Par conséquent, il est primordial d'orthographier les mots correctement et d'employer la bonne ponctuation dans les sous-titres, malgré les imperfections du langage des locuteurs. Beaucoup de gens ont une intonation ou un accent particulier, font des liaisons ou omettent la terminaison de certains mots, par exemple. On ne peut modifier l'orthographe des mots pour rendre ces caractéristiques que lorsque c'est absolument nécessaire pour situer le téléspectateur ou lui permettre de saisir la phrase-clé de ce qui se dit. Un recours exagéré à une orthographe fautive nuit à la clarté du texte et à la facilité de lecture. Il faut donc user de beaucoup de précaution.

Ceci dit, les diffuseurs sont tenus de reproduire fidèlement les mots employés par le locuteur et les fautes de syntaxe et d'accord audibles, même s'il s'agit d'un emploi fautif.

:

La qualité du français pour le sous-titrage d'émissions en différé doit tendre vers la perfection.

Le Groupe de travail se donne jusqu'en janvier 2014 au plus tard pour statuer sur une méthode d'évaluation de la qualité du français et sur les modalités de reddition de comptes au CRTC en matière de grammaire et d'orthographe, pour les raisons suivantes :

- Les normes concernant le taux de précision auront un impact significatif sur la qualité du sous-titrage et sont de nature à améliorer la qualité du français.
- Selon les usagers consultés, l'amélioration du taux de précision, qui permet une plus grande intelligibilité des sous-titres, est primordiale et nettement plus pressante alors que les erreurs de grammaire et d'orthographe, bien qu'agaçantes, entravent moins la compréhension globale du message.

Les erreurs de grammaire et d'orthographe pourront donc faire l'objet de travaux subséquents à ceux concernant l'intelligibilité.

Espacement

1. Il ne faut pas laisser plus d'un espace dans un sous-titre. On peut mettre une espace unique après un point, les deux points ou le point-virgule s'il y a lieu.
2. Les sous-titreurs doivent ménager un espace avant et après les notes de musique, de même qu'avant la parenthèse ouvrante et après la parenthèse fermante.
3. Il ne doit pas y avoir d'espace entre les parenthèses et le texte que celles-ci renferment.

Propriétés du texte

Caractères

Les sous-titreurs doivent employer les lettres majuscules et minuscules comme s'il s'agit d'un texte écrit. De cette façon, la lecture se rapprochera davantage des caractères imprimés et permettra l'insertion des accents qui sont essentiels à la bonne compréhension du texte écrit en français.

Italiques

L'italique peut être employé pour représenter une langue étrangère, une voix hors champ, les pensées (voix intérieure) d'une personne ou le titre d'une œuvre.

Couleur

Les couleurs dans les sous-titres sont à proscrire. Les sous-titres doivent donc apparaître en blanc sur fond noir, parce que cela les rend bien visibles.

Ponctuation

La transcription de la parole en sous-titres est très différente de la composition d'un dialogue écrit. Dans la réalité, les personnes prenant part à une conversation n'emploient pas nécessairement toujours une structure de phrase grammaticalement correcte. Elles peuvent faire des fautes de grammaire et des phrases incomplètes – ou, au contraire, interminables – et employer le jargon, des expressions familières ou dialectales et ainsi de suite.

Un des grands défis du sous-titrage consiste à reproduire fidèlement un langage imparfait, tout en rédigeant un texte qui est grammaticalement correct, dans les délais restreints et l'espace limité que permet le média, afin que l'auditoire puisse le saisir rapidement et facilement.

La ponctuation du sous-titrage doit, dans la mesure du possible, reproduire un français correct, quant à la structure des phrases, et de respecter les conventions et les normes de la presse le plus possible. Toutefois, bien que les sous-titres doivent éviter les erreurs de grammaire, cela peut s'avérer impossible à l'occasion.

La ponctuation ne peut rectifier un discours grammaticalement incorrect. Elle doit avant tout contribuer à la clarté du texte et en faciliter la lecture. Par conséquent, les sous-titres doivent observer les règles suivantes :

- Garder la ponctuation au minimum, sans surcharge.
- Ne pas enchaîner de phrases par des virgules ni rédiger des phrases hachurées, qui comportent tant de virgules qu'elles sont difficiles à lire.
- Lorsqu'une phrase n'en finit plus, repérer les endroits où faire une pause pour la subdiviser en phrases simples, de tout au plus quatre lignes.
- Se reporter aux dictionnaires et guides stylistiques de langue française pour prendre des décisions éclairées concernant la ponctuation.
- Étayer les décisions prises et agir de façon uniforme.

Lorsqu'une émission est sous-titrée en direct, les sous-titres doivent utiliser le point et la virgule pour améliorer la compréhension du propos tenu à l'écran.

Tiret ou chevron

Norme obligatoire :

Utiliser systématiquement le tiret ou le chevron pour identifier le tour de parole, même dans le cas où on positionne les sous-titres.

Sous-titres descriptifs : Éléments sonores non oraux

On qualifie de « descriptifs » les sous-titres correspondant aux éléments sonores du signal audio qui ne sont pas constitués de paroles. Ils sont utiles pour indiquer le ton, l'ambiance et le contexte d'un dialogue. Ils servent souvent à donner une idée de la musique, des bruits de fond et des effets que renferme la piste sonore. Ils peuvent aussi indiquer les intonations que l'image ne permet pas de deviner, mais qui sont essentielles à ce qui se passe à l'écran.

L'art du sous-titrage suppose des choix informés et imaginatifs quant à ce qu'il faut inclure dans les sous-titres. Dans le cas des sous-titres descriptifs, tout est question de jugement. Il faut donc recourir au sous-titre descriptif seulement lorsque cela est pertinent à la compréhension de l'émission.

Les sous-titres descriptifs doivent s'écrire à l'intérieur d'une parenthèse. La majuscule et le point paraissent seulement dans le cas d'une phrase verbale. Par exemple : (rires); (applaudissements); (Le téléphone sonne.); (Une porte s'ouvre.)

Le choix est laissé à la discrétion du sous-titreur entre, par exemple : (ding!) (sonnerie de téléphone) ou (Le téléphone sonne.). Il faut toutefois être le plus précis possible. Par exemple : il faut opter pour (musique rock) plutôt que (musique) tout court. Enfin, les notes de musique suffisent à identifier une chanson. Il n'est donc pas nécessaire d'employer l'italique en plus, ce qui entraînerait une « surreprésentation » de l'élément décrit.

De même, il faut indiquer la réaction de l'auditoire lorsqu'elle fait ressortir une farce ou qu'elle ajoute une dimension quelconque à ce qu'on voit à l'écran, sauf s'il s'agit d'un rire répété, pendant toute une séquence.

Uniquement dans le cas où cela est pertinent, on peut insérer un indice d'une forte émotion que ne traduit pas l'expression faciale du personnage ou qu'on ne peut deviner à partir du contexte.

Chansons

Les sous-titreur doivent reproduire les paroles de toutes chansons mot à mot, lorsque la chanson est en langue française. Lorsqu'il s'agit d'une chanson en langue étrangère, les sous-titreur doivent indiquer entre parenthèses la langue de la chanson.

Silence

Normalement, l'absence de sous-titres suffit pour indiquer un silence ou une pause. Les sous-titreur ne doivent utiliser les descriptions que lorsqu'il est

nécessaire d'indiquer que le sous-titrage continue. Par exemple : (sans paroles).

Nombres

Observer la règle courante selon laquelle les nombres entiers jusqu'à dix inclusivement s'écrivent en toutes lettres. Écrire les autres nombres entiers en chiffres, sauf lorsqu'une phrase renferme une série de nombres dont certains sont inférieurs et d'autres, supérieurs à dix. Dans ce cas, les écrire tous en chiffres.

Employer des chiffres pour indiquer l'âge d'une personne, un modèle ou une marque d'automobile ou d'avion, une cote, une date, une dimension, une fraction, une taille, le numéro d'une route, une somme d'argent, une abréviation numérique, une page, la normale ou une valeur nominale, les proportions d'une recette, un relevé à l'échelle Richter, un pointage, une vitesse, les projets de loi ou articles de loi, la température, l'heure, le calibre d'une arme, un poids et une mesure de longueur.

Nombre en chiffres romains

Se servir de chiffres romains pour désigner les guerres mondiales, les Jeux olympiques, les monarques, les papes, les dynasties et les noms de produits, s'il y a lieu.

Pourcentage

Indiquer les pourcentages au moyen de chiffres et du symbole :

10%
99,9%

Numéro de téléphone

Dans les numéros de téléphone, séparer les groupes de chiffres, mais non les chiffres mêmes, par des tirets :

1- 800-123-1234
9-1-1

Joual, jurons et grossièretés

1. Si le juron ou la grossièreté est audible, l'inclure dans les sous-titres.
2. Ne pas remplacer le juron ou la grossièreté par un euphémisme.
3. Respecter la saveur du texte de l'émission. Par exemple : une pièce de Tremblay. Il faut toutefois remplacer des transcriptions incompréhensibles pour les sourds, par exemple : « chus », « ben », « pis », « tsé » par des expressions mieux adaptées à leur compréhension comme j'suis, bien, puis et t'sais.
4. Écrire le juron ou la grossièreté comme on l'entend.
5. Inscrire « bip » lorsque l'expression est censurée.

Principes du sous-titrage positionné ou « pop-on »

En plus des principes généraux déjà énoncés, les particularités suivantes s'appliquent au sous-titres en « pop-on ».

Synchronisation des sous-titres positionnés ou « pop-on »

Il faut tout faire pour harmoniser l'affichage des sous-titres en « pop-on » avec les changements de plan. L'apparition et la suppression de chaque «pop-on » doivent coïncider avec la première image de chaque plan, afin que les sous-titres et le montage vidéo soient en synchronisme.

Par exemple :

- 1.** Un plan commence. Même si le personnage ne parle pas tout de suite, le sous-titre doit profiter du décalage et démarrer les sous-titres reproduisant ce qu'il dit dès le premier balayage, c'est-à-dire, la première image du plan, avant qu'il ouvre la bouche.
- 2.** Si un personnage arrête de parler juste avant un changement de plan, le sous-titre doit laisser le dernier sous-titre à l'écran jusqu'à la première image du plan suivant.
- 3.** Lorsqu'un personnage parle sans arrêt pendant une succession rapide de plusieurs plans, le sous-titre peut, s'il y a lieu, laisser un sous-titre particulier à l'écran pendant plusieurs plans, dans la mesure où il fait coïncider son apparition et sa suppression avec la première image après un changement.
- 4.** Quand le changement de plan n'est pas clairement défini, qu'il s'agit plutôt d'une transition lente se présentant comme un fondu enchaîné ou un volet, par exemple, il faut faire coïncider le changement de sous-titre avec le début de la transition. C'est ce qui est le plus efficace. Toutefois, un volet ou un fondu enchaîné prolongé peut comporter plusieurs images qui se recouvrent, de sorte que le point de changement peut varier selon la durée nécessaire pour assurer un temps d'affichage convenable.

Exceptions

- 1.** Si c'est absolument nécessaire – par exemple, quand les plans sont très longs –, les sous-titres peuvent commencer et se terminer n'importe quand, dans la mesure où on ménage un temps d'affichage suffisant.
- 2.** On pourra, dans de rares cas, commencer ou supprimer un sous-titre à un autre moment qu'à un changement de plan si c'est la seule façon de le structurer correctement et d'assurer un temps d'affichage convenable.

Temps d'affichage

Les sous-titres travaillant en différé devraient se reporter aux balises suivantes pour l'affichage des sous-titres « pop-on » :

- Prévoir un minimum de 1,5 seconde jusqu'à un maximum de 32 caractères.
- Prévoir un minimum de 2 secondes d'affichage pour les 32 caractères précédant immédiatement l'effacement ou le déplacement des sous-titres.
- N'afficher aucun sous-titre pendant moins de 1,5 seconde.
- Ne pas dépasser 5 secondes par tranche de 32 caractères.

Si le dialogue est particulièrement lent et comporte de longues pauses ou si les plans durent très longtemps, le sous-titreur doit synchroniser les sous-titres avec les paroles mêmes et marquer les pauses par des blancs, en insérant des points de suspension s'il y a lieu.

Vitesse

Norme obligatoire :

Les sous-titres doivent reproduire mot à mot la bande audio, quel que soit le groupe d'âge auquel l'émission s'adresse.

Il ne faut comprimer les propos des personnes à l'écran qu'en dernier ressort, lorsque des restrictions techniques ou des contraintes de temps et d'espace empêchent de reproduire tous les mots dits en maintenant un temps d'affichage convenable.

Les sous-titres doivent user de beaucoup de discernement lorsqu'ils compriment les propos d'un locuteur et doivent, dans ce cas, observer les règles suivantes :

- Toujours essayer de présenter ce qui est dit mot à mot.
- Toujours éviter de reformuler. Supprimer plutôt les mots inutiles.
- Toujours reproduire la complexité et le sens de toutes les paroles ou de tous les bruits évidents.
- Ne jamais adapter un passage d'un texte religieux ou d'une œuvre littéraire ou musicale ni une citation directe.

Au début 2016, le Groupe de travail sur la norme ou toute autre instance jugée pertinente par le CRTC devra aussi réévaluer auprès des usagers la pertinence de maintenir le mot à mot ou d'offrir des résumés lors des émissions visant un public-cible de 55 ans et plus.

Locuteur plus difficilement repérable

Lorsqu'on ne voit pas automatiquement qui parle, que les personnages se déplacent, que leur visage est indistinct, que le débit est très rapide ou que la personne se trouve hors champ, il faut désigner entre parenthèses le locuteur sur une ligne distincte.

Sous-titres multiples

Il n'est possible d'afficher deux sous-titres distincts que si la conversation se déroule très rapidement.

Principes du sous-titrage déroulant en différé

Apparence

Les sous-titres déroulants, produits en différé, défilent généralement par bloc de trois lignes au bas et à gauche de l'écran et sont alignés à gauche. Toutefois, s'il y a continuellement des fenêtres ou des graphiques à cet endroit, on peut faire dérouler deux lignes de texte au-dessus de ceux-ci ou au haut de l'écran. Il faut éviter de masquer les yeux des personnes quand on place les sous-titres au haut de l'écran. On peut aussi faire défiler les sous-titres sur deux lignes, n'importe où à l'écran, quand c'est nécessaire pour éviter de cacher un élément visuel essentiel.

S'il faut déplacer les sous-titres déroulants, on doit prendre soin de le faire à la fin d'une tranche et de laisser la dernière ligne de sous-titre de la tranche à l'écran assez longtemps avant d'effectuer le déplacement.

En sous-titrage déroulant, il faut passer à une autre ligne tout changement de locuteur et pour tout changement de locuteur. Chaque ligne comportant 32 caractères, on enchaîne au besoin sur la ligne suivante.

L'intervention d'un nouveau locuteur est indiquée par l'insertion du nom du locuteur entre des guillemets français lorsqu'on le connaît et que le téléspectateur peut avoir de la difficulté à déterminer qui parle.

Lorsqu'il y a un reportage ou une entrevue avec une personne de langue étrangère, incluant une traduction en superposition de la voix, il faut indiquer (TRADUCTION) ou (Traduit du Russe) ou encore (voix de l'interprète)

Temps d'affichage

Les sous-titres travaillant en différé doivent se reporter aux balises suivantes pour l'affichage des sous-titres déroulants :

- Prévoir un minimum d'une (1) seconde pour chaque tranche de 32 caractères.
- Prévoir un minimum de 2 secondes d'affichage pour les 32 caractères précédant immédiatement l'effacement ou le déplacement des sous-titres.
- N'afficher aucun sous-titre pendant moins de 30 images.
- Ne pas dépasser 5 secondes par tranche de 32 caractères.

Musique et bruit

À ceci près qu'elles défilent vers le haut, les descriptions d'œuvres musicales insérées dans les sous-titres déroulants obéissent aux mêmes règles de subdivision que lorsqu'elles sont comprises dans des sous-titres en phylactères. Notes au début et à la fin de la strophe.

Principes du sous-titrage en temps réel

Adaptation

Le sous-titreur peut devoir faire des adaptations quand certains noms ou certaines expressions ne figurent pas dans le dictionnaire qu'il s'est constitué. Il peut également devoir adapter le texte dans le cas d'une émission où le débit du locuteur est très rapide

Émission de sport

Les retransmissions sportives peuvent être les émissions les plus difficiles à sous-titrer, parce que le commentaire est souvent trop rapide pour être transcrit mot à mot.

Pour les sports très rapides, comme le hockey et le football, le sous-titreur peut décider de ne pas sous-titrer tout le commentaire, puisque l'image décrit bien le déroulement de l'action, ce qui suffit à la compréhension du téléspectateur malentendant. Toutefois, il doit faire très attention lorsqu'il procède de cette façon. Il ne peut supprimer le commentaire arbitrairement durant tout le jeu. Il doit reproduire les analyses et les décisions des arbitres et, souvent, il lui faut inclure une partie du commentaire pour en donner le contexte et assurer la continuité des sous-titres. Avant tout, le sous-titreur doit s'assurer que le téléspectateur n'est privé d'aucun renseignement important compris dans le commentaire et les analyses.

La position des sous-titres à l'écran à différents moments d'une partie ou d'une rencontre doit aussi être choisie avec soin. Ce choix doit être cohérent afin que le téléspectateur puisse prévoir où les sous-titres apparaîtront selon le type de jeu ou de séquence en cours.

Il faut placer les sous-titres de manière à ne pas gêner la présentation du jeu ni des graphismes et fenêtres. Il faut aussi faire attention de ne pas déplacer les sous-titres pendant leur défilement à l'écran. La dernière ligne de sous-titre précédant un déplacement doit demeurer à l'écran pendant 2 secondes.

Principes du sous-titrage pour enfants et adolescents

Style de sous-titrage

Lors des consultations des usagers, les enfants, les adolescents et leurs parents ont exprimé une certaine préférence pour les sous-titres déroulants (« roll up »), puisque jugés mieux adaptés aux capacités de lecture des plus jeunes. À leur avis, les sous-titres déroulants entraînent aussi moins de fatigue oculaire de par leur positionnement fixe et prédéterminé à l'écran.

Cependant, les usagers reconnaissent aussi l'utilité des sous-titres positionnés (« pop on ») pour identifier le locuteur.

Puisque les usagers ont de la difficulté à trancher, à ce stade, le Groupe sur les normes de sous-titrage ne souhaite pas imposer de manière unilatérale un style de sous-titrage pour les émissions jeunesse.

Le style doit toutefois s'adapter au type d'émission et est, pour l'instant, laissé à la discrétion des diffuseurs.

Le style de sous-titrage sera à réévaluer au plus tard en janvier 2014.

Vitesse du sous-titrage

Le sous-titrage pour enfants et adolescents doit reproduire mot à mot la bande audio.

Au plus tard en janvier 2014, le Groupe de travail sur la norme ou toute autre instance jugée pertinente par le CRTC devra aussi réévaluer auprès des usagers la pertinence de maintenir le mot à mot ou d'offrir des résumés lors des émissions pour enfants et adolescents.

Autres principes

Les principes généraux du sous-titrage s'appliquent aussi au sous-titrage pour enfants et adolescents.

Les enjeux du numérique

Le Groupe de travail est d'avis qu'à l'heure actuelle, les enjeux du numérique relèvent des distributeurs et de la connaissance et la maîtrise de l'utilisateur des nouvelles technologies liées au numérique et des possibilités de sous-titrage qu'elles offriront. Le Groupe ne considère donc pas nécessaire de formuler des principes spécifiques au numérique. Les principes généraux du sous-titrage s'appliquent.

L'avenir

Les présentes lignes directrices sont rédigées en fonction de l'état de la situation au début 2011.

Le public-cible, l'offre télévisuelle et les technologies du sous-titrage sont appelés à évoluer. Le Groupe de travail reconnaît qu'il est impératif de ne pas figer la présente norme dans le temps et de procéder à sa révision périodique. À ce titre, le Groupe se donne rendez-vous en janvier 2017 pour mettre à jour les principes énoncés dans ce document.